



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

### EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

**DÉLIBÉRATION 2026-06-50**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'INTERCLIC 44**

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

## DÉLIBÉRATION 2026-06-50

### OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'INTERCLIC 44

Rapporteur : Simon BRUNEAU

L'association InterCLIC 44, régie par la loi 1901, a été constituée en février 2015.

L'objet de cette association est de :

- promouvoir la coordination gériatrique,
- fédérer les C.L.I.C. autour d'un projet commun,
- représenter les C.L.I.C. auprès des partenaires institutionnels et financeurs,
- coordonner les actions des organismes y adhérant,
- promouvoir la mutualisation de moyens,
- favoriser les relations avec les partenaires sociaux, médicaux et paramédicaux...
- porter des manifestations en lien avec l'objet.

Les statuts prévoient que l'association soit administrée par un Conseil d'Administration représenté par un binôme administrateur/coordonateur par C.L.I.C.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale. Pour information, la cotisation 2025 a été fixé à 40 euros.

#### Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Herblain à l'association « InterCLIC 44 » ainsi que le versement annuel de la cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes formalités nécessaires dans le cadre de cette adhésion ;
- de désigner Madame GANDOLPHE Myriam, conseillère municipale déléguée au Bien Vieillir, administratrice, et Madame DURAND Alexandra, coordinatrice du C.L.I.C., pour représenter le C.L.I.C. Seniors Indre-Saint-Herblain auprès de l'association InterCLIC 44.

**Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT

Simon BRUNEAU

